

Arrêté N° 2022 04088 VDM

ARRÊTÉ DE MAINLEVÉE DE MISE EN SÉCURITÉ - 32 RUE DRAGON - 13006 MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2131-1,

Vu les articles L.511.1 et suivants ainsi que les articles L.521.1 à L.521.4 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les articles R.511.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article R.556-1 du code de justice administrative,

Vu l'arrêté n°2020_03084_VDM du 24 décembre 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Patrick AMICO, adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne,

Vu l'arrêté n°2022_02980_VDM, en date du 12 septembre 2022, portant délégation de signature, pendant la période d'empêchement de Monsieur Patrick AMICO, à Monsieur Joël CANICAVE, adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs,

Vu l'arrêté de de mise en sécurité n°2022_01039_VDM signé en date du 21 avril 2022 prescrivant des mesures définitives permettant de mettre fin à tout danger,

Vu l'attestation établie le 16 décembre 2022 par Monsieur Jean François OUEDRAOGO, ingénieur du bureau d'études Eleven, domicilié Actiparc 2 – Bâtiment D1 – Chemin Saint Lambert – 13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE,

Vu le constat des services municipaux du 21 décembre 2022 constatant la réalisation des travaux,

Considérant l'immeuble sis 32 rue Dragon - 13006 MARSEILLE 6EME, parcelle cadastrée section 827B, numéro 0222, quartier Préfecture, pour une contenance cadastrale de 1 are et 28 centiares,

Considérant le diagnostic de l'immeuble sis 32 rue Dragon effectué par Monsieur Jean François OUEDRAOGO du bureau d'études E-LEVEN en date du 19 juillet 2022,

Considérant qu'il ressort du diagnostic et de l'attestation de Jean François OUEDRAOGO que les travaux de réparations définitifs ont été réalisés et que le bâtiment ne présente plus aucun risque pour les personnes,

Considérant la visite des services municipaux en date du 21 décembre 2022 constatant la réalisation des travaux mettant fin à tout danger,

ARRÊTONS

Article 1

Il est pris acte de la réalisation des travaux de réparation définitifs attestés le 16 décembre 2022 par Monsieur Jean François OUEDRAOGO, ingénieur du bureau d'études Eleven, dans l'immeuble sis 32 rue Dragon - 13006 MARSEILLE 6EME, parcelle cadastrée section 827B, numéro 0222, quartier Préfecture, pour une contenance cadastrale de 1 are et 28 centiares appartenant, selon nos informations à ce jour, à

La mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité n°2022_01039_VDM signé en date du 21 avril 2022 est prononcée.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature ou par tout autre moyen conférant date certaine à la réception, au gestionnaire de l'immeuble tel que mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché en mairie de secteur ainsi que sur la façade de l'immeuble.

Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis au Préfet du Département des Bouches-du Rhône, au Président de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, au Bataillon de Marins Pompiers, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du lieu de situation de l'immeuble.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux devant le Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Joël CANICAVE

Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets

participatifs

Signé le : 27/12/22

